



Atd sans prévenir, blocage compte bancaire

Par **guirzie**, le **07/04/2010** à **12:53**

Bonjour,rnrnCe matin, au grand bonheur, en voulant payer mon loyer je me rends compte que mon compte (professionnel , je suis profession libérale) est sous le coup d'une "atd"... qu'est ce donc, je me renseigne! le tresor public bloque mon compte pour une somme de 886 euros dont je n'ai jamais, je dis bien jamais entendue parler.... profession liberale , je suis tres bien suivie au niveau fiscal et n'ai jamais eu un seul rappel au cours de toute ma carriere, mais je demenage assez souvent et la banque me signale que l'adresse mentionnée sur l'atd etait mon adresse d'il y a 5 ans.... je fais quoi moi je n'ai reçu absolument aucun courrier me prevenant, jamais aucun courrier me reclamant quelle somme que ce soit, et je ne sais mm plus quelle tresorerie appeler?? comment je me defends?rnest ce legale une atd sans prevenir, sans envoyer ne serait ce un courrier pour dire de quel tresorerie cela provient?rnrnquels sont mes recours?rnrnde plus mon compte était créditeur, j'ai des charges à payer, quand aurai-je à nouveau la jouissance de mon propre argent?rnrnmerci si qq'un à des infos à me donner, je suis scandalisée qu'au bout de 5 ans ils trouvent mon compte bancaire, mais pas mon adresse pour me reclamer ce que je semble leur devoir...